

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SISAM
(Syndicat Intercommunal Sciez-Anthy-Margencel)**

Membres en exercice : 9

Membres présents avec voix délibérative : 7

Quorum : 5

PRESENTS :

Fatima BOURGEOIS, Dominique MAURE, Nathalie MAZARS, Isabelle ASNI DUCHENE, Mélanie AYISSI, Dominique JORDAN, Kathy CHATELAIN.

L'an deux mille vingt-quatre et le 12 mars, le Conseil Syndical du SISAM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au bureau du SISAM sous la présidence de Madame Fatima BOURGEOIS.

Date de convocation du Conseil Syndical : 6 mars 2024

SECRETAIRE DE SEANCE : Mélanie AYISSI

20240312.06

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024

Vu la transmission du projet de budget primitif aux membres du conseil syndical en date du 29 février 2024 soit dans le respect du délai des douze jours avant le vote tel que prévu à l'article L 5217-10-4 du CGCT. Vu l'article L 5217-10-6 du CGCT

Exposé :

À la suite du débat d'orientations budgétaires du 16 janvier 2024, la Présidente présente et soumet à approbation du Conseil Syndical, le projet de budget primitif 2024, résumé comme suit :

		Dépenses 2024	Recettes 2024	Solde d'exécution
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	1 639 795,44	1 287 936,00	-351 859,44
	Section d'investissement	605 110,93	634 428,19	29 317,26
REPORTS DE L'EXERCICE N - 1	Report en section de fonctionnement (002)		351 859,44	351 859,44
	Report en section d'investissement (001)		35 085,78	35 085,78
	TOTAL (réalisations + reports)	2 244 906,37	2 309 309,41	64 403,04
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement			
	Section d'investissement	64 403,04		-64 403,04
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	64 403,04	0,00	-64 403,04
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	1 639 795,44	1 639 795,44	0,00
	Section d'investissement	669 513,97	669 513,97	0,00
	TOTAL CUMULE	2 309 309,41	2 309 309,41	0,00

Décision :

Après débat et vote, les membres du Conseil Syndical à l'unanimité

- Approuvent le budget primitif pour l'exercice 2024 tel que visé ci-dessus.
- Rappellent, conformément aux dispositions du L 5217-10-6 et au règlement budgétaire et financier du SISAM adopté le 20 décembre 2023, la délégation confiée à Madame la Présidente sur la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitres à chapitres, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses personnels, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections

Pour extrait conforme
au registre des délibérations

La Présidente,
Fatima BOURGEOIS



The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'COMITÉ INTERCOMMUNAL' at the top, 'SISAM' in the center, and 'REG. N° 0000000000' at the bottom. The signature is written in a cursive style.